	ANGE 2D Profilage des nomenclatures et mise à jour de la structure STS	Fiche Action n° 3
V2.2 – 28 juin 2018	QUAND ? Lors de la préparation de la rentrée N+1	

Où?

Dans les applications **SIECLE** et **STSWeb**.

Mise à jour de la structure pédagogique de l'établissement

Vous ajustez votre structure dans STS en juin-juillet. Il est indispensable qu'elle corresponde à la structure fonctionnelle de l'emploi du temps.

Les pratiques sont diverses, l'essentiel est de respecter les consignes suivantes pour que la remontée finale sur Ange2d soit correcte.



Chaque élève doit être rattaché par un MEF à une division ou une ½ division dans STS.

Chaque division ou demi-division doit avoir au moins un service d'enseignement décrit dans STS.

A défaut, les effectifs de la division concernée ne sont pas pris en compte dans ANGE 2D.

1. Dans un premier temps vous effectuez la « **bascule d'année** » dans STS :

Bascule vers l'année en préparation

Accueil	Aide	Guide	Quoi de neuf	Informations pratiques
---------	------	-------	--------------	------------------------

- Impagne
- Structure
- Ressources
- Services libres
- Services et ARE
- Démunés
- SA
- Bascule**
- Imports
- Exports
- Publication journal

Choix pour la bascule

Structure : Aucun élément de structure
 Divisions seules
 Divisions et groupes

Ressources locales : Aucune
 Toutes

Services : Aucun
 Tous

Rattachement aux professeurs : Non Oui

Pondérations : Non Oui

ARE : Aucune
 Sélection par type d'ARE

Lancer la bascule

Cette bascule est paramétrable : vous choisissez de récupérer les divisions seules (conseillé), ou aucun élément ou les divisions et les groupes de l'année en cours.

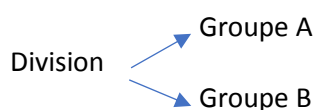
2. Vous procédez ensuite au « **profilage** » de vos nomenclatures dans **SIECLE** (le rectorat et/ou votre prestataire vous transmettent les directives courant juin). Le profilage consiste à sélectionner les formations MEF et les matières optionnelles enseignées dans votre établissement. Ne pas omettre l'étape "exporter vers STS-Web" après la sélection des nomenclatures. Ensuite seulement, vous pourrez passer dans STS pour créer/mettre à jour vos divisions.

3. Dans STS, menu « Structures », **vous allez mettre à jour les divisions** et éventuellement les groupes selon le choix fait au niveau de la bascule (point 1). Sélectionnez le sous-menu « Divisions », vous créez si nécessaire une division en lui associant un MEF et en lui affectant un effectif prévu. Vous pouvez également créer les groupes d'une division par le sous-menu « Groupes ».

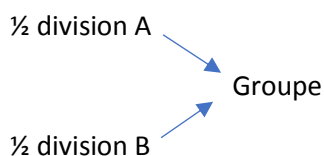
Les groupes peuvent être créés dans le logiciel d'emploi du temps.

Gestion des groupes

Il y a 2 façons de gérer des groupes dans STS. Pour que les élèves affectés à ces groupes soient comptés dans la bascule de STS vers ANGE 2D, il est impératif de respecter ces consignes :



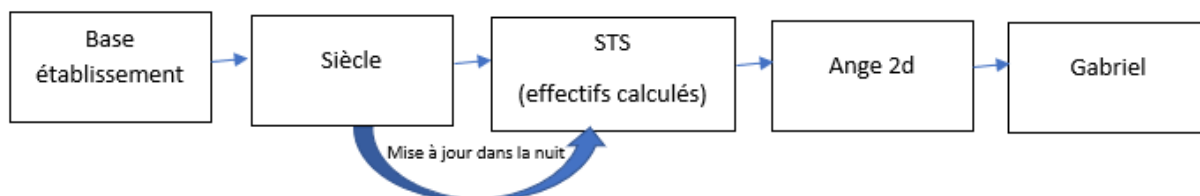
Dans ce 1er cas l'élève est rattaché à la division, **il faut au moins un service d'enseignement devant la division**




Dans ce 2^{ème} cas l'élève est rattaché à une 1/2 division. **Il faut au moins un service d'enseignement devant chacune des deux demi-divisions.**

Comment mettre à jour les effectifs

Les effectifs qui sont retenus par le SGEC pour l'enquête lourde suivent ce parcours :



 Seuls les élèves étant rattachés à une division ou demi-division dans SIECLE remontent dans ANGE 2D (cf. § structure).

Gestion des divisions, des élèves et des enseignants en dispositif ULIS :

Principe général : l'ULIS est un dispositif, et les élèves qui en relèvent doivent être affectés à des divisions « ordinaires ».

Si vous avez une ULIS, vous devez trouver les MEF spécifiques dans la table de nomenclatures qui vous est transmise en juin par les services académiques.

Le type de MEF « U » doit être systématiquement affecté, en plus du MEF général, à chaque division accueillant au moins un élève relevant du dispositif ULIS en collège ou en lycée, à l'exception des formations SEGPA qui correspondent à un dispositif de scolarisation particulier.

Les élèves ULIS sont répartis dans les divisions « ordinaires ».

Si chaque division accueillant un élève ULIS s'est bien vu attribuer deux codes MEF (« général » et « ULIS »), on peut, dans le logiciel prestataire (APLON, CHARLEMAGNE...), affecter le MEF « ULIS » aux élèves concernés avant de faire la remontée du constat dans SIECLE.

Les services des enseignants devant les divisions accueillant au moins un élève ULIS sont décrits de manière ordinaire.

Si un enseignant a tout ou partie de son service devant un regroupement d'élèves ULIS, il faut créer un groupe ULIS composé des élèves concernés dans la structure STS et rattacher le service correspondant à ce groupe (on peut utiliser une matière générique de son choix). En aucun cas ce type de service ne doit être décrit comme ARE.